

ASSISTANTS MATERNELS, POURQUOI PAS VOUS

Vous aimeriez travailler avec les enfants, vous êtes à la recherche d'un emploi ou souhaitez changer de métier, celui d'assistant(e) maternel(le) est peut - être fait pour vous.

Pour répondre à vos questions et vous orienter dans vos éventuelles démarches, vous pouvez contacter :

- ⇒ **Le Relais Petite Enfance de Royat-Orcines-Durtol**
au 06 74 08 70 96 – ram@aroyat.fr
- ⇒ **L'Antenne médico-sociale de Chamalières** au 04 7319 80 30
- ⇒ **Le Conseil Départemental du Puy de Dôme** au 04 73 42 20 20

Afin de vous aider dans vos réflexions, vous expliquer ce qu'est réellement ce métier, des réunions ouvertes à tous sont organisées par le Conseil départemental (dates sur le site du Département).

Comment devenir assistant(e) maternel(le) ?

L'agrément est obligatoire pour exercer le métier d'assistant maternel. Seul le Conseil départemental est habilité à le délivrer.

L'assistant maternel peut travailler à son domicile, en crèche familiale, en Maison d'assistants maternels, se spécialiser (accueil de périscolaires, d'horaires atypiques...)

Le métier d'Assistant maternel bien que majoritairement féminin se décline aussi au masculin.

Les missions de l'assistant maternel :

- ✓ Accueillir à son domicile les enfants qui lui sont confiés par les parents
- ✓ Assurer le bien-être et la santé de ces enfants,
- ✓ Participer à l'éveil de la personnalité de chacun d'eux, à travers des activités diversifiées et bien adaptées à son âge,
- ✓ Assurer l'épanouissement des enfants et préserver leur équilibre affectif,
- ✓ Établir une relation de confiance mutuelle avec les parents en respectant notamment le secret professionnel.

Ce métier connaît des évolutions importantes : nouveaux statuts, convention collective, formation, revenus revalorisés.

